

ÉDITO

: Une assurance chômage plus équitable et mieux adaptée au marché du travail

Les discussions entre partenaires sociaux ont abouti à un accord assurance chômage : la convention, agréée par le gouvernement le 6 mai, acte des mesures qui sécurisent les parcours professionnels dans un contexte de précarisation du marché du travail. Notre pays connaît depuis plusieurs décennies une situation de chômage de masse, aggravée par la crise financière qui s'est répercutée à l'économie réelle et a produit une hausse continue du chômage de 2008 à 2016. Parallèlement, les mutations de l'activité et de l'emploi ont profondément transformé le marché du travail : tertiarisation, féminisation, précarisation du salariat, nouvelles formes d'emploi en marge du salariat. Le régime d'assurance chômage a su faire face à ces défis. Pour maintenir un revenu aux personnes privées d'emploi et participer au retour en activité, il a su s'adapter aux nouvelles réalités du chômage. En ce sens, l'assurance chômage participe à la cohésion sociale comme à la performance économique du pays. Au fil des négociations, de nouveaux droits ont permis de mieux indemniser les plus précaires : filière unique à 4 mois, 1 jour de droit pour 1 jour de cotisation, droits rechargeables, différé d'indemnisations plus équitable. Ainsi, les droits rechargeables ont permis d'augmenter la durée d'indemnisation de 650 000 chômeurs au cours de la dernière année, essentiellement des jeunes et précaires. La CFDT a obtenu un système plus équitable et plus incitatif pour les demandeurs d'emploi en activité réduite, une régulation des contrats courts et une indemnisation des seniors plus en phase avec la situation de l'emploi et leur difficulté d'accès à la formation. Des nouvelles règles d'indemnisation plus équitables et adaptées aux réalités du marché du travail. Le calcul de l'indemnisation devient identique pour tous. La CFDT a proposé un mode de calcul identique, quelles que soient la durée et la nature des contrats perdus.

Des discussions « musclées » avec le Prisme, pendant toute cette période, ont eu lieu. Ce fut l'occasion pour la CFDT, de rappeler les engagements pris lors de la mise en place du CDI intérimaire et d'évoquer tous les dysfonctionnements à déplorer (objectif des 20 000 CDI intérimaires



Laurence Segura
Secrétaire fédérale

SOMMAIRE

- ÉDITO
- VIE DE LA BRANCHE
- VIE DES ENTREPRISES



... Une assurance chômage plus équitable et mieux adaptée au marché du travail

à fin 2016 non atteint).

Il est à noter que le CDI intérimaire, bien qu'imparfait, fait l'objet de beaucoup de frilosité. Il n'en reste pas moins un outil essentiel garantissant le maintien dans l'emploi tout en protégeant notre assurance chômage. Nous regrettons que les moyens de communication des ETT quant à sa mise en œuvre n'aient pas été à la hauteur de l'enjeu et

de nos attentes.

Avec les signataires, la CFDT a marqué sa volonté de redéfinir les responsabilités respectives des partenaires sociaux et de l'État sur l'assurance chômage : un certain nombre de points ont été identifiés, qui devront faire l'objet de discussions avec l'État. Devront être ainsi abordés :

- le financement de Pôle emploi ;

- l'adhésion des établissements publics à l'assurance chômage ;
- le déséquilibre financier de l'indemnisation des transfrontaliers.

En conclusion, on peut dire qu'avec cet accord, les partenaires sociaux signataires ont su prendre leurs responsabilités et adapter l'indemnisation afin de prendre en compte l'augmentation et la diversification des formes de précarité ; améliorer

l'équité entre demandeurs d'emploi, salariés ou créateurs d'entreprise ; assurer durablement un meilleur équilibre financier du régime d'assurance chômage.

La CFDT veillera à ce que les discussions, avec le nouveau gouvernement, permettent une coordination utile à l'ensemble des travailleurs. :

Laurence Segura

VIE DE LA BRANCHE

: Actualités

L'évolution de l'emploi intérimaire reste orientée à la hausse. Tous les secteurs d'activité sont en croissance avec des tendances comprises entre +2,5% et +15%. Le développement de l'emploi intérimaire est toujours porté par les métiers les plus qualifiés. Toutes les régions sont orientées à la hausse. Au cours des 5 premiers mois de l'année 2017, le travail temporaire progresse de 7,8%, ce qui correspond à la création de 45 000 emplois en

équivalent temps plein.

Concernant le CDI intérimaire, au 31 mai 2017, 796 CDII ont été signés. La branche, par le biais des partenaires sociaux, œuvre pour que les salariés intérimaires soient dotés d'un véritable statut. La mise en place, le 1^{er} janvier 2016, de la complémentaire santé intérimaires représente une avancée majeure pour la branche du travail temporaire. Une mutuelle mise en place en quelques mois et qui couvre aujourd'hui plus d'un million de

salariés intérimaires. Bien sûr, les débuts ont été compliqués mais, pour 2017, l'enjeu de la santé et de la sécurité des salariés intérimaires est une priorité forte pour les partenaires sociaux de la branche. Il a été décidé au niveau de la branche la diffusion des cartes de tiers payant papier dès le mois de juin. Cette carte est le « *symbole* » qui matérialise l'affiliation et l'appartenance au régime de santé.

La promotion de la santé, le recours

aux soins, la prévention des risques au travail, la prévention des risques de désinsertion en cas d'accident ou de maladie, l'articulation avec la prévoyance, les enjeux de formation sont les champs d'actions actuels de la branche. La rentrée de septembre s'annonce donc riche en échanges et négociations. La Fédération des Services CFDT continuera d'être présente et active au sein de la branche du travail temporaire pour le bien-être des salariés intérimaires.

VIE DES ENTREPRISES

: Manpower

Depuis le 1^{er} juin 2017, le **CET intérimaires** est porté à 8% (5% auparavant) pour les sommes épargnées plus de 6 mois.

Après de longues négociations et de nombreux contentieux, le **protocole pré-électoral et le calendrier des élections professionnelles** ont été validés :

- 1^{er} tour : 5 décembre 2017 ;
- 2nd tour : 23 janvier 2018.

Toute l'équipe CFDT est mobilisée, sur le pied de guerre ! Et tous les

adhérents CFDT doivent appeler les intérimaires qu'ils connaissent à voter pour ces élections car le poids dans les négociations au sein de la branche en dépend !

: Synergie

Les réunions de négociation pour le protocole pré-électoral vont commencer à la rentrée ainsi que plusieurs négociations d'entreprise (handicap, vote électronique, gestion prévisionnelle

de l'emploi et des compétences). D'autres actions restent à mener collectivement pour mieux accompagner et guider les intérimaires dans l'appropriation et l'utilisation des services proposés.

Pour cela, Intérimaires Santé lance de nombreuses actions de communication directement auprès des intérimaires (emailings, courriers personnalisés...) et de nouveaux outils d'information. Enfin, dès

la fin du mois de juin, les nouvelles cartes de tiers payant ont été envoyées par courrier postal. Cette carte est le « *symbole* » qui matérialise l'affiliation et l'appartenance au régime.